

La Sous-Préfète à la Relance, Madame Raphaëlle Korotchansky invitée par la Municipalité de Sanssac L'Eglise.

C'est avec beaucoup d'honneur que la Municipalité de Sanssac L'Eglise recevait ce mercredi 4 Août, Madame Raphaëlle Korotchansky nommée Sous-Préfète à la Relance en Haute Loire au début de l'année 2021.

Très peu de temps après sa nomination la Mairie de Sanssac L'Eglise s'était rapprochée des services préfectoraux pour solliciter un rendez-vous afin de promouvoir ses différents projets pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants de Sanssac L'Eglise et de ses villages attenants.



Ainsi, au cours de ce rendez-vous, Monsieur Le Maire, Jean Yves Beraud, effectuait une présentation de la commune en insistant sur une de ses particularités qui en fait une commune des plus importantes de la Haute Loire en superficie et malheureusement une des moins lotie en essor économique et touristique.

En effet, la complexité s'accroît, du fait que géographiquement notre commune est coincée entre la zone de chalandise de Chaspuzac et celle du bassin du Puy en Velay. La population de ses 1200 habitants se répartissant pour moitié sur le bourg et l'autre moitié sur une dizaine de petits hameaux, cette dispersion de l'habitat multiplie les frais généraux, notamment pour l'entretien du territoire et des voies d'accès.

En termes de commerce, le bar avec son relais poste et la boulangerie ont bien du mal à eux seul pour créer une animation dans le centre bourg. Cette difficulté étant encore accrue du fait que la moitié EST de notre commune est naturellement attirée sur Le Puy. Le troisième commerce étant la pisciculture des Eaux de

Vourzac qui est quant à lui excentré, hors du bourg.

En revanche, une quarantaine d'artisans sont installés sur notre territoire pour y déployer leur activité.

Quant à la composition sociologique, s'il y a quelques années encore, il existait une prédominance rurale, aujourd'hui la commune compte moins de 10 exploitations agricoles et la majorité des habitants exercent une activité non agricole dans la commune ou en dehors.



Pour autant malgré ces difficultés, pour répondre aux besoins de la population et améliorer sans cesse le cadre de vie des habitants de la commune de Sanssac L'Eglise, la municipalité ne baisse pas les bras bien que le poids d'une commune lui paraisse très léger et la prise en compte de ses suggestions trop insignifiante face aux organismes dont elle dépend. En effet, les structures puissantes que sont les organismes préfectoraux ou encore la communauté d'agglomération, ne laissent que très peu de place à la « commune » et aux marges de manœuvre d'un maire et de sa municipalité.

Dans l'échange qui suit cette présentation Madame Korotchansky précise qu'un des objectifs de sa mission est de jalonner et d'accélérer la mise en place des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) qui sont des contrats alliant ambition de transition écologique, développement économique et cohésion territoriale. La ventilation des 15 millions d'euros qui sont issus d'ores et déjà du plan de relance pour le département devrait se réaliser grâce à une mobilisation de tous les services de l'Etat en appui aux projets de territoires des collectivités.

Si elle comprend la complexité des relations qui peuvent exister entre l'état, la région, la communauté d'agglomération et la commune, elle estime qu'une municipalité se doit de vérifier si ses projets politiques sont bien pris en compte au sein du conseil communautaire et, si ce n'est pas le cas, c'est bien au sein de cette structure que le débat doit avoir lieu.



C'est à la suite de cet échange que justement, Monsieur Le Maire développe et commente les différents projets envisagés sur la Commune de Sanssac L'Eglise et qui devraient être réalisés à plus ou moins long terme en fonction des différents financements.

Le plus important pour l'instant est la construction d'une nouvelle mairie pour laquelle nous allons avoir après demain les esquisses des architectes et dont le dossier de construction devrait être bouclé en septembre. Cela devrait permettre ainsi d'avoir des engagements fermes de la part de l'Etat, la Région et le département pour leur participation au financement de ce projet qui avoisine le million d'euros. Si nous avons déjà un positionnement favorable a priori de l'Etat pour une subvention éventuelle allant de 35 à 40 %, le point de vue, lui aussi a priori positif de la région et du département reste à confirmer. La période électorale qui vient de se terminer ayant troublé quelque peu le jeu politique et freiné des futurs engagements.

Le deuxième projet que nous sommes en train de préparer est tout naturellement l'aménagement du centre bourg pour le rendre plus attractif. D'autres projets comme les réhabilitations de certains bâtiments communaux ou encore l'isolation

thermique de la salle socio culturelle sont dans les cartons mais dépendent fortement de l'avancement de nos projets principaux.

Concernant les ressources propres de la commune, comme nous l'avons déjà évoqué elles sont extrêmement limitées compte tenu d'un essor économique et touristique très faible. S'il en est une tout de même qui est un sujet très



sensible dans la population, c'est celle des eaux de Vourzac qui alimentent une partie du bassin du Puy. En boutade, nous précisons que si le bureau de la sous-préfète donne sur la place du breuil et qu'elle voit couler l'eau de la fontaine Crozatier, il faut qu'elle se dise qu'il s'agit de l'eau de Vourzac !

A quelques-unes de nos remarques visant à promouvoir des tarifs à moindre coûts pour les habitants de Sanssac L'Eglise compte tenu que cette ressource leur appartiendrait, Madame Korotchansky rappelle que le rôle de l'état et de vérifier et faire appliquer une égalité de traitement entre les usagers pour assurer une cohésion sociale et une solidarité entre les citoyens. Bien entendu les élus municipaux présents ont acquiescé cette posture en précisant tout de même que la solidarité et l'esprit de cohésion sociale ne devaient pas être à sens unique ce qui, quelquefois, au regard de la distribution de l'argent publique, distribué ici ou là, ne permet pas d'en être complètement convaincu.

Au terme de cette entrevue, nous émettons le vœu que la visite de la sous-préfète puisse permettre un aboutissement favorable de nos différents projets. L'avenir nous le dira !
